

CADRE VI		Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)	
<i>NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.</i>			
TERRAIN			
Superficie du terrain (m ²)	S	2.743	
		Existant	Projeté
CONSTRUCTION HORS-SOL			
Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m ²)	P	702	3.544,1
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S	0,26	1,29
Volume total de la construction hors-sol (m ³)		1.900	11.970,3
EMPRISE DE LA CONSTRUCTION			
Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m ²)	E	280	789,3 (compris projection balcons sur terrain)
Taux d'emprise	E/S	0,10	0,28
SUPERFICIE IMPERMEABLE			
Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées... (m ²)	I	280	774,3
Taux d'imperméabilisation	I/S	0,10	0,28
SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE (m²)			582
CITERNE D'EAU DE PLUIE (m³)			25
DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (m³)			5,5
Puits d'infiltration vertical (dm120, profondeur 5m)			
LOGEMENT			
Nombre de :			
- studios		0	2
- appartements 1 ch.		0	1
- appartements 2 ch.		0	19
- appartements 3 ch.		0	8
- appartements 4 ch. ou plus			
- maisons unifamiliales			
Nombre total de logements	L	1	30
Densité de logements par hectare	L/Sx10.000	3,6	109,37
Superficie de terrain (m ²) par logement	S/L	2.743	91,43
LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGE / MODULAIRE			
Nombre de chambres / d'entités / d'unités (Préciser le(s) type(s) de logement)			
ETABLISSEMENT HÔTELIER			
Nombre de chambres ou d'entités			
CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)			

CADRE VII

Tableau des superficies de plancher (m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)

NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.

NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.

NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.

BATIMENT A

AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL

ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total hors-sol
Logement	Existant				0,0	0,0	0,0									
	Projeté				374,1	351,8	351,8	353,1								1430,8
Bureau	Existant															
	Projeté															
Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant															
	Projeté															
Commerce	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
Commerce de gros	Existant															
	Projeté															
Établissement hôtelier	Existant															
	Projeté															
Activités productives	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
Activités logistiques	Existant															
	Projeté															
Services intégrés aux entreprises	Existant															
	Projeté															
Autre (à préciser)	Existant															
	Projeté															
Total de la superficie plancher	Existant				0,0											0,0
	Projeté				0,0	374,1	351,8	353,1								1430,8

Tableau relatif aux emplacements de stationnement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)

	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté
Véhicules motorisés	Nombre d'emplacements couverts															
	Nombre d'emplacements non couverts		13													
Nombre total d'emplacements	Dont nombre d'emplacements PMR															
				13												
Nombre d'emplacements vélos	Existant															
	Projeté															28

CADRE VII

Tableau des superficies de plancher (m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)

NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.

NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.

NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.

BATIMENT B

AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN REGIONAL D'AFFECTATION DU SOL

ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total hors-sol
Logement	Existant				389,1	343,9	343,9	345,4	345,4	345,4						2113,1
	Projeté															
Bureau	Existant															
	Projeté															
Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant															
	Projeté															
Commerce	Existant															
	Projeté															
Autre	Existant															
	Projeté															
Commerce de gros	Existant															
	Projeté															
Etablissement hôtelier	Existant															
	Projeté															
Activités productives	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
Activités logistiques	Existant															
	Projeté															
Services intégrés aux entreprises	Existant															
	Projeté															
Autre (à préciser)	Existant															
	Projeté															
Total de la superficie plancher	Existant				0,0											0,0
	Projeté				0,0											2113,1

Tableau relatif aux emplacements de stationnement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)

ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total hors-sol
Véhicules motorisés	Existant															
	Projeté		20		20											
Véhicules motorisés	Existant															
	Projeté															
Nombre total d'emplacements	Existant				0											0
	Projeté			20	20											0
Dont nombre d'emplacements PMR	Existant															
	Projeté															
Nombre d'emplacements vélos	Existant															
	Projeté		1	1	1	43										43

CADRE VII

Tableau des superficies de plancher (m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)

NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.

NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.

NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.

BAT A + BAT B

AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL

ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total hors-sol
Logement	Existant				280,0	248,0	174,0									702,0
	Projeté				763,2	695,8	695,8	698,5	345,4	345,4						3544,1
Bureau	Existant															
	Projeté															
Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant															
	Projeté															
Commerce	Existant															
	Projeté															
Autre	Existant															
	Projeté															
Commerce de gros	Existant															
	Projeté															
Établissement hôtelier	Existant															
	Projeté															
Activités productives	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
	Existant															
	Projeté															
Activités logistiques	Existant															
	Projeté															
Services intégrés aux entreprises	Existant															
	Projeté															
Autre (à préciser)	Existant															
	Projeté															
Total de la superficie plancher	Existant				0,0	280,0	248,0	174,0								702,0
	Projeté				0,0	763,2	695,8	698,5	345,4	345,4						3544,1

Tableau relatif aux emplacements de stationnement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)

	Existant	Projeté	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total hors-sol
Véhicules motorisés	Existant												
	Projeté		33										1
Nombre d'emplacements non couverts	Existant												
	Projeté			1									1
Nombre total d'emplacements	Existant												2
	Projeté		33	0	2								0
Dont nombre d'emplacements PMR	Existant												
	Projeté												
Nombre d'emplacements vélos	Existant												
	Projeté		3	3	71								71

CADRE IX		Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert			
VOIRIES :	Hiérarchie	<input type="checkbox"/> interquartier	Propriété		
	<input type="checkbox"/> résidentielle	<input type="checkbox"/> principale	<input type="checkbox"/> communale	<input type="checkbox"/> privée	<input type="checkbox"/> autre :
	<input type="checkbox"/> locale		<input type="checkbox"/> régionale		
Nature des travaux Voirie : <input type="checkbox"/> à créer <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> à rénover/modifier <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades)					
<input type="checkbox"/> en partie du profil en travers <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers					
Aménagement		Existant		Projeté	
Aire d'intervention (<i>superficie totale en m²</i>)					
- pleine terre (<i>superficie totale en m²</i>)					
- revêtement semi-perméable (<i>superficie totale en m²</i>)					
- revêtement imperméable (<i>superficie totale en m²</i>)					
Berme/pelouse (<i>m²</i>)					
Berme/pelouse (<i>m linéaires</i>)					
Arbre à haute tige (<i>nombre</i>)					
Arbre à haute tige (<i>essence</i>) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)					
				Type de revêtement	
		Existant	Projeté	Existant	Projeté
Voirie (<i>m²</i>) dont :					
- chaussée carrossable (<i>m²</i>)					
- chaussée carrossable (<i>m linéaires</i>)					
- stationnement global (<i>m linéaires</i>)					
- stationnement global (<i>nombre d'emplacements</i>)					
- stationnement PMR (<i>nombre d'emplacements</i>)					
- stationnement taxi (<i>nombre d'emplacements</i>)					
- stationnement voitures partagées (<i>nombre d'emplacements</i>)					
- stationnement vélos (<i>nombre d'emplacements</i>)					
- station de vélos partagés (<i>nombre d'emplacements</i>)					
- zone de livraison (<i>m linéaires</i>)					
- piste cyclable marquée (<i>m linéaires</i>)					
- arrêt de transports en commun (<i>nombre et m linéaires</i>)					
- site propre transports en commun uniquement (<i>m linéaires</i>)					
- site propre transports en commun + taxis (<i>m linéaires</i>)					
- site propre transports en commun + vélos (<i>m linéaires</i>)					
- Trottoir (<i>m²</i>)					
- Trottoir (<i>m linéaires</i>)					
- Trottoir cyclo-piéton (<i>m²</i>)					
- Trottoir cyclo-piéton (<i>m linéaires</i>)					
ECLAIRAGE PUBLIC		Existant		Projeté	
Typologie (<i>ex : console, poteau, axiale...</i>)					
Longueur (<i>m linéaires</i>)					
Points lumineux (<i>nombre</i>)					
Consommation (<i>kw/h</i>)					
COURS ET ETENDUES D'EAU		Existant		Projeté	
Curage d'un cours d'eau (<i>m linéaires</i>)					
Curage d'une étendue d'eau (<i>m²</i>)					
Restauration des berges (<i>m linéaires</i>)					
Restauration d'un cours d'eau voûté (<i>m linéaires</i>)					
Remise à ciel ouvert (<i>m linéaires</i>)					
ESPACES VERTS		Existant		Projeté	
<input checked="" type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé					
Types d'espace vert (<i>ex : parc, bois, terrain de sport, etc.</i>)		Jardin		Jardin	
Superficie de l'espace vert (<i>m²</i>)		2.463 (2.743-280)		1.515	
Taux d'imperméabilisation		26%		12%	
Emprise des travaux (<i>m²</i>)				1.515	
Type de travaux		<input type="checkbox"/> création <input checked="" type="checkbox"/> modification/rénovation		<input type="checkbox"/> suppression	
OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES					
Passerelle	mode :	longueur (<i>m</i>) :	surface tablier (<i>m²</i>) :		
Pont	mode :	longueur (<i>m</i>) :	surface tablier (<i>m²</i>) :		
Tunnel	mode :	longueur (<i>m</i>) :	volume en sous-sol (<i>m³</i>) :		
Bassin d'orage	capacité (<i>m³</i>) :	surface (<i>m²</i>) :			
Ligne de métro	longueur (<i>m</i>) :	voies (<i>nbre</i>) :	stations (<i>nbre</i>) :		
Ligne de chemin de fer	longueur (<i>m</i>) :	voies (<i>nbre</i>) :	stations (<i>nbre</i>) :		
Autre					

CADRE X	Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées
<p>La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande, et, le cas échéant, la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des actes et travaux :</p> <p><input type="checkbox"/> Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS),</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :</p> <p><input type="checkbox"/> Le plan d'aménagement directeur (PAD) :</p> <p><input type="checkbox"/> Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique : Forest, RCU en matière de Gestion des Eaux pluviales</p> <p><input type="checkbox"/> Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) :</p> <p><input type="checkbox"/> Le permis de lotir :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> L'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de la procédure : Arrêté de classement du 07/07/2016</p> <p><input type="checkbox"/> Les prescriptions réglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Les dérogations sollicitées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) (il ne peut jamais être dérogé au PRAS et au PAD) :</p> <p>Le projet comprend 1 dérogation au RRU. Article 5, § 1er et 6 § 1er : hauteur de la façade avant et hauteur de la toiture Voir note explicative.</p> <p><i>NB : en cas de manque de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.</i></p>	

CADRE XI	Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme (cocher les documents joints à la demande)
<p><i>N.B. : Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils y seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.</i></p>	
Types de documents	
<input checked="" type="checkbox"/>	01. Formulaire de demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté)
<input checked="" type="checkbox"/>	02. Note explicative
<input checked="" type="checkbox"/>	03. Photos significatives
<input checked="" type="checkbox"/>	04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
<input checked="" type="checkbox"/>	05. Plans de synthèse (dossier A3)
<input type="checkbox"/>	06. Renseignements relatifs au titre de propriété
<input type="checkbox"/>	07. Preuve du paiement des frais de dossier
<input type="checkbox"/>	08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement
<input type="checkbox"/>	09. Mandat
<input checked="" type="checkbox"/>	10. Formulaire permettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant, la fiche descriptive et ses annexes éventuelles
<input type="checkbox"/>	11. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seulement en cas d'application de l'article 330, § 3, du CoBAT)
<input checked="" type="checkbox"/>	12. Proposition PEB + en cas de demande de dérogation, la note justifiant cette demande
<input checked="" type="checkbox"/>	13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences
<input type="checkbox"/>	14. Évaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature
<input type="checkbox"/>	15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)
<input type="checkbox"/>	16. Avis du Maître-architecte
<input type="checkbox"/>	17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme
<input type="checkbox"/>	18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau
<input checked="" type="checkbox"/>	19. Formulaire statistique INS
<input checked="" type="checkbox"/>	20. Axonométrie
<input type="checkbox"/>	21. Reportage photographique intérieur
<input type="checkbox"/>	22. Pièce justifiant l'existence d'un chantier
<input type="checkbox"/>	23. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé
<input checked="" type="checkbox"/>	24. Montage photos
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)	
<input type="checkbox"/>	25. Note d'intentions
<input type="checkbox"/>	26. Études préliminaires
<input type="checkbox"/>	27. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions
<input type="checkbox"/>	28. Description des travaux et des techniques
Option : éléments supplémentaires pertinents	
<input checked="" type="checkbox"/>	Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux
<input checked="" type="checkbox"/>	Note d'ensoleillement
<input type="checkbox"/>	Note de démolition (stabilité)
<input checked="" type="checkbox"/>	Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre
<input type="checkbox"/>	Note acoustique

<input type="checkbox"/> ...		
CADRE XII	Identité et déclaration de l'architecte (à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)	
1/ L'architecte auteur des plans		
L'architecte auteur des plans est :		
<input type="checkbox"/> un architecte		
<input checked="" type="checkbox"/> une « société architecte »		
<input type="checkbox"/> l'association de fait, dénommée :		
et dont le mandataire est : <input type="checkbox"/> un architecte <input type="checkbox"/> une « société architecte »		
Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom :		Nom :
N° registre national :		N° matricule (<i>Ordre des architectes</i>) :
Adresse :		
Code postal :	Localité :	
Téléphone :	Fax :	E-mail :
Coordonnées de la « société architecte » : Nom : DDS +		
Forme juridique : srl	N° d'entreprise : BE 0883 205 982	N° matricule (<i>Ordre des architectes</i>) : 2500033
Adresse du siège social : Avenue Louise 251 / B.7		
Code postal : 1050	Localité : Bruxelles	
Représentée par l'architecte : Christian Sibilde		Personne à contacter : Didier Peremans
Téléphone : 02 340 32 32	Fax : /	E-mail : meyerbeer@dds.plus
2/ L'architecte chargé du contrôle		
L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est : <input checked="" type="checkbox"/> le susnommé auteur des plans <input type="checkbox"/> autre (<i>coordonnées</i>)		
<i>Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :</i>		
L'architecte chargé du contrôle est :		
<input type="checkbox"/> un architecte		
<input type="checkbox"/> une « société architecte »		
<input type="checkbox"/> l'association de fait, dénommée :		
et dont le mandataire est : <input type="checkbox"/> un architecte <input type="checkbox"/> une « société architecte »		
Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom :		Nom :
N° registre national :		N° matricule (<i>Ordre des architectes</i>) :
Adresse :		
Code postal :	Localité :	
Téléphone :	Fax :	E-mail :
Coordonnées de la « société architecte » : Nom :		
Forme juridique :	N° d'entreprise :	N° matricule (<i>Ordre des architectes</i>) :
Adresse du siège social :		
Code postal :	Localité :	
Représentée par l'architecte :		
Téléphone :	Fax :	E-mail :
3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans		
Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.		
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.		
Je déclare <input type="checkbox"/> n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande		
<input checked="" type="checkbox"/> relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.		
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.		
Le (date) 15 juin 2020		Signature de l'architecte 

CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,...) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)	
Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)		
M/Mme - Prénom :	Nom :	Profession :
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	E-mail :

CADRE XIV	Déclaration du demandeur	
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X		
<input type="checkbox"/> Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande		
<input checked="" type="checkbox"/> Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X		
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.		
Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI.		
Le (date) 15 juin 2020		Signature(s) 

Remarque générale : les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presses, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m.

Architecte : la profession d'architecte est réglementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;

- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;

- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne de récupération des eaux pluviales : citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Destination : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

Dispositif de gestion des eaux pluviales : technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapotranspiration et/ou de débit régulé.

Enseigne : inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Équipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Établissement hôtelier : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand commerce spécialisé : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement : ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.

Logement modulaire : logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m² pour un logement occupé par une personne.

Logement partagé : logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.

Parcelle : parcelle cadastrale.

Publicité : inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des événements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l'environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.

Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

Superficie de plancher : totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parking, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contigües, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1^{er}, 5^o, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

Bruxelles, 2019.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique,

Rudi VERVOORT